

Zeitschrift:	Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber:	Aînés
Band:	21 (1991)
Heft:	3
Rubrik:	Opinion : Jean-Charles Burky : "La retraite? Une notion à revoir!"

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jean-Charles Burky: «La retraite? Une notion à revoir!»

Jean-Charles Burky est formateur à l'Ecole-Club Migros de Genève depuis quinze ans. Chargé de cours de formation professionnelle, il a été mandaté, il y a onze ans, pour créer le premier cours de préparation à la retraite, destiné aux collaborateurs de la coopérative Migros-Genève. Il vient de signer un ouvrage intitulé «10 ans de préparation à la retraite, 1979-1989» et est également le fondateur en Suisse romande du Mouvement EXIT (Association pour le droit à mourir dans la dignité). Nous l'avons rencontré.

On peut se procurer cet ouvrage à Ecole-Club Migros Rue du Prince 3 1211 Genève 3 Tél. 022/28 65 60

Préparer la retraite, qu'est-ce que cela signifie pour vous?

— Entre Genève et Nyon, Migros compte environ 6000 employés. Une trentaine d'entre eux suivent chaque année les cours de préparation à la retraite. Bien qu'ils soient facultatifs, environ 90% de ces collaborateurs s'y intéressent, encore faut-il préciser qu'ils se déroulent pendant les heures de travail. Mais, pour répondre à votre question, il faut souligner le fait que beaucoup de choses ont changé en dix ans dans les mœurs de notre population, et par conséquent des personnes qui suivent ces cours. Ne prenez que le côté vestimentaire, par exemple, les mentalités ont évolué...

Et l'échéance de 65 ans, qu'en pensez-vous?

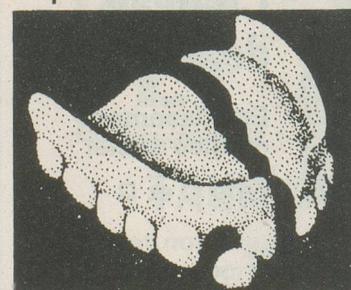
— Je constate que bien des entreprises gardent des gens au-delà de cette limite, en raison de leurs compétences. C'est une solution à laquelle la France songe sérieusement parce que, si dans dix ans 65% de la population du pays est composée de retraités, il faudrait trouver une solution pour les ressources de la Sécurité sociale... Chez nous, nous devons y réfléchir, c'est un horizon qui nous concerne aussi. Mais, à mon avis, il serait judicieux de changer l'appellation de la

retraite qui, à 65 ans, est un mot faux. Parlons plutôt d'un 4^e âge à 80 ans. De 65 à 80 ans, il existe une mission certaine pour l'évolution sociale. C'est tout simplement un regard différent sur la société qu'il faut avoir. Ne serait-ce pas normal que, à partir de 50 ans, chacun suive automatiquement une formation nouvelle. Bien sûr, il faudra toujours laisser ceux qui le désirent aller se bronzer dès qu'ils ont atteint ce que l'on appelle, également à tort, la limite d'âge et ne pas oublier que cela leur est acquis par la loi. En toile de fond de ce contexte, il faut repousser la fin, ce que nous permettent aujourd'hui les progrès de la médecine et du mode de vie...

Et que suggérez-vous aujourd'hui?

— Ne devrait-on pas revoir nos structures... n'y aurait-il pas une autre manière de concevoir l'existence qu'en fixant arbitrairement l'âge de 65 ans comme seule barrière physique et intellectuelle? C'est à une nouvelle distribution de notre mission professionnelle que nous devrions nous attacher. Selon moi, l'erreur que nous commettons dans nos institutions régies par la loi impitoyable du fonds de pension, c'est d'uniformiser le moment de la mise à la retraite. Et cette retraite, nous la subissons plus que nous en bénéficiions. Les cadences de travail, les

Réparez votre dentier vous-même!



— impeccable
du point de vue technique
et durable!
Indispensable
pour les voyages
et pendant les vacances.
Pour votre sécurité!

BONYPLUS®

Dans les pharmacies et les drogueries.

conditions sanitaires et la médecine ont transformé l'homme de 60 ans. Ces améliorations, heureusement pour l'humanité, n'en constituent pas moins une charge où l'on voit des retraités en bien meilleure condition physique que leurs aînés au même âge, on assiste à la mise à la retraite de fonctionnaires dès l'âge de 55 ans. C'est de l'aberration. Du reste, un grand nombre de ces néo-retraités s'empressent d'occuper un poste rétribué avec les aspects que l'on peut imaginer sur le marché de l'emploi.

Comment voyez-vous l'avenir?

– Comme je le dis dans mon ouvrage, dans cinquante ans, au moment où la démographie sera haute dans la tranche d'âge des personnes de plus de 60 ans, j'imagine l'abolition de la séparation entre la population active (productive) et celle des retraités (assistée). Il faudrait supprimer totalement le concept de la retraite pour y substituer celui d'une activité modulée. La réduction de l'activité devra être volontaire, chacun selon son rythme et ses capacités. Il ne faudra plus isoler les personnes âgées dans des ghettos. L'urbanisation immobilière devra naturellement tenir compte de nouvelles contraintes à ce sujet. Mais tout va très vite, et il se peut très bien que dans cinquante ans tout ce que je vous cite au-

jourd'hui soit déjà banalisé depuis longtemps...»

Et si une telle évolution intervenait, comment verriez-vous le côté financier de la compensation qui remplacerait l'AVS d'aujourd'hui?

– Chacun, selon ses besoins, pourrait modifier son rythme de travail et, par conséquent, sa rétribution. La différence en moins serait assurée par des retraits fixés par les intéressés eux-mêmes et selon le capital assuré disponible. On pourrait imaginer d'y puiser à n'importe quelle période de sa vie, pour autant que la réserve soit suffisante. Cette démarche correspond à la demande qui se manifeste aujourd'hui autour des congés sabbatiques. Un minimum devrait être conservé en vue des besoins vitaux à couvrir lors de l'arrêt total du travail.

Considérez-vous votre ouvrage comme un bilan après dix ans de cours de préparation à la retraite?

– Peut-être, il me permet surtout de savoir si je suis crédible ou pas. Les mentalités changent, mais, pour l'instant du moins, les bases de ces cours correspondent à ce que les futurs retraités attendent. Peut-être en sera-t-il autrement demain. ■



Jean-Charles Burky

J'ACHÈTE

bijoux en or, montres de poche et bracelets-montres,
armes anciennes, fusils, revolvers, sabres, etc.,
monnaies or et argent, timbres-poste, cartes postales,
tapis, tableaux, pendules, bronzes, anciens livres, gravures,
art déco et art 1900.

Paie comptant et en discréption
Se rend à domicile

F. TSCHUMI

Rue Matile 6 – 2005 Neuchâtel 5
Tél. 038/24 24 49



Société romande
pour la lutte contre les
effets de la surdité

Centrales d'appareillage acoustique de:
Lausanne, rue Maubarget 6 021/312 81 91
Genève, rue de Rive 8 022/21 28 14
Neuchâtel, rue St-Honoré 2 038/24 10 20
Sion, av. de la Gare 21 027/22 70 58
Fribourg, bd de Pérolles 7a 037/22 36 73

Conseils - essais - Service après-vente -
Dépositaires de la plupart des marques et
appareils - Fournisseur agréé de l'Assurance-
invalidité